

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Création
d'emplois
saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 15 avril 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 18

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
8 avril 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
9 mai 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'Avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent SUAU), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Vincent MARTIN), Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président (Francis BERGOGNE), Jean-Luc ANTRAYGUE (Philippe MARTIN), Jean-François BERENGUEL (François ROBIN), Benoit VALARIER (Régine BOURGADE), MMES Régine PAILHAS (Didier COUDERC), Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Thierry JACQUES, Xavier SOUCHON Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Afin de satisfaire les besoins en personnel durant la période estivale, et conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de procéder à la création des emplois saisonniers suivants :

Emploi	Durée	Rémunération
Maître-nageur sauveteur	Equivalent 2,5 mois Temps complet	Indice Brut 478
Surveillant de baignade	Equivalent 4 mois Temps complet	1 ^{er} indice du grade en échelle C1
Agent des services techniques	Equivalent 4 mois Temps complet	1 ^{er} indice du grade en échelle C1

Et ce pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) lors du vote du budget primitif 2022.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAU